

# PORNIC J CUP 2015

sponsorisé par Peugeot Route Bleue Pornic

## AVIS DE COURSE

Pornic – du samedi 27 juin au lundi 29 juin 2015

**Autorité Organisatrice :**

**Club Nautique de Pornic – Port de la Noëveillard – 44210 PORNIC – FRANCE**

Téléphone : 02 40 82 34 72 Fax : 02 51 74 11 71

International : 00 33 2 40 82 34 72 Fax : 00 33 2 51 74 11 71

Email : [infos@cnpornic.com](mailto:infos@cnpornic.com)

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux,  
La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace le chapitre 2 des RCV.
- 1.4. La jauge et le règlement de la Classe J80. L'épreuve est déclarée « Open ». Le barreur et le skipper doivent être membre de la Classe à jour de leur cotisation 2015.
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte exclusivement aux bateaux de la classe monotype J80 en règle avec leur Association de Classe pour 2015.
- 3.2. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 50.
- 3.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en **complétant et nous retournant le formulaire d'inscription accompagné des frais d'inscription requis** au Club Nautique de Pornic - possibilité de paiement en ligne sur notre site [www.cnpornic.com](http://www.cnpornic.com).

**Date limite des inscriptions : le vendredi 12 juin 2015** : après cette date les frais d'inscriptions seront majorés (Paragraphe 4 de l'AC)

Les frais d'inscriptions couvrent :

1. L'organisation de la course
2. Le repas du samedi soir pour chaque membre d'équipage.
3. La taxe d'amarrage au port de la Noëveillard (vendredi 26, samedi 27, dimanche 29).
4. Le grutage pour les voiliers de l'extérieur arrivant uniquement par la route.
5. Le panier gourmand du dimanche midi

- 3.4.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur **licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs**
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.5.** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROIT A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **190 €**

**Date limite des inscriptions : le vendredi 12 juin 2015**

**Majoration de 50€ pour les inscriptions reçues après le vendredi 12 juin 2015**

**Inscription et règlement possible :**

- **en ligne sur notre site [www.cnpornic.com](http://www.cnpornic.com) avec paiement en ligne**
- **par courrier formulaire avec le règlement par chèque**

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1. Confirmation d'inscription :

Le vendredi 26 Juin 2015 de 14h00 à 19h00  
et le samedi 27 juin 2015 de 8h30 à 10h

##### 5.2. Jauge et contrôle :

Le vendredi 26 juin 2015 de 14h à 16h pour les voiles (Le lieu sera précisé sur le site de la classe)

##### 5.3. Jours de course :

Vendredi 26 juin	De 14h00 à 19h00	Accueil des concurrents au Club Nautique de Pornic et <b>Confirmation des inscriptions</b>
	De 14h00 à 18h00	<b>Mâtage à la chèvre</b> et mise à l'eau des bateaux arrivés sur remorque au nouveau port
	De 14h00 à 16h00	Jauge des voiles
Samedi 27 juin	De 8h30 à 10h00	<b>Confirmation des inscriptions</b>
	<b>10h00</b>	<b>Briefing des Skippers (obligatoire)</b>
	11h00 19h00	Signal d'avertissement de la course n°1 Repas des équipages
Dimanche 28 juin	9h30	Briefing des skippers
	10h30	Signal d'avertissement de la 1ère course du jour
	19h00	Panier gourmand fourni par le club Apéritif au Club Nautique de Pornic
Lundi 29 juin	9h00	Briefing des skippers
	10h00	Signal d'avertissement de la 1ère course du jour
	A partir de 14h00	Aucun signal d'avertissement après 12h00.
	16h30	<b>Démâtage à la chèvre</b> et début des grutages Remise des prix au Club Nautique de Pornic au nouveau port

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du vendredi 26 juin 2015.

## 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit (banane) et/ou Côtier

## 8. CLASSEMENT

**3 courses** devront être validées pour valider la compétition.

Le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV sera appliqué pour le classement des courses

## 9. PLACE AU PORT.

**9.1.** Renseignement sur l'emplacement au port : prendre contact avec la capitainerie à votre arrivée (Canal 9).

Rappel : les bateaux doivent rentrer et sortir du Port au moteur.

**9.2.** **Chaque skipper doit venir retirer un bon de grutage au Club Nautique de Pornic** afin de pouvoir procéder à la mise à l'eau de son bateau.

**9.3.** Les remorques sont à déposer au parc fermé des Services Techniques de la Ville de Pornic, après la mise à l'eau des bateaux. (Plan de situation à disposition au secrétariat du C.N.P.)

L'accès des voitures au port est autorisé pour la dépose des équipiers et du matériel (30 min gratuites), la voiture doit être stationnée à l'extérieur du port dans le parking réservé Rue du Maréchal Juin (zone réservée et matérialisée par des barrières et affichage de l'arrêté municipal – Badge de stationnement à retirer au secrétariat du C.N.P.).

### YCIP

Port de la Noëveillard – BP 1206 - 44210 PORNIC

Tel : 02.40.82.05.40 - Fax : 02.40.82.55.37 - Site : [www.port-pornic.com](http://www.port-pornic.com)

## 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 12. PRIX

La remise des prix aura lieu au Club Nautique de Pornic.

## 13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### **Club Nautique de Pornic**

Nouveau port de la Noëveillard

44210 PORNIC – France.

Tél. : 02 40 82 34 72 Fax : 02 51 74 11 71

International : 00 33 2 40 82 34 72 Fax : 00 33 2 51 74 11 71

E-Mail : [infos@cnpornic.com](mailto:infos@cnpornic.com)

Site : [www.cnpornic.com](http://www.cnpornic.com)

Office de tourisme de Pornic : [www.ot-pornic.fr](http://www.ot-pornic.fr)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 Applying to foreign competitors

#### RRS 64.3

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### RRS 67

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

#### RRS 70. 5

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

#### RRS 78

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### RRS 86.3

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### RRS 88

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### RRS 91

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### APPENDIX R

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)